

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

24^{ème} RALLYE RÉGIONAL AJOLAIS

22 et 23 mai 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	A.S.A.C. Vosgien
Nom du Rallye :	24 ^{ème} rallye régional AJOLAIS
Date :	Les 22 et 23 mai 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Éligibilité :	La coupe de France des rallyes 2026 coefficient 2. Le challenge des rallyes Pilotes et Copilotes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile. Le challenge interne ASAC Vosgien 2026.
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	le 12/02/2026 sous le Numéro 9
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	le 12/02/2026 sous le Numéro 128
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	GALLAIRE Christophe
Téléphone :	06-22-82-86-18
Mail :	christophegallaire@orange.fr
Comité d'Organisation / Organisateur technique	
Président :	GALLAIRE Christophe
Membres :	Tous les membres du bureau de l'A.S.A.C. Vosgien
Secrétariat du Rallye, Adresse :	A.S.A.C. Vosgien BP90022 88340 LE VAL D'AJOL
Téléphone :	06-22-82-86-18 (de 18h00 à 20h30)
Mail:	asavosgien@gmail.com
Permanence du Rallye :	Salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL
Lieu, date, horaire :	vendredi 22 mai 2026 à partir de 14h30 jusqu'à 20h30 et le samedi 23 mai 2026 à partir de 7h00 à 23h00

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le 12/02/2026 sous le Numéro 9 et par la FFSA sous le permis d'Organisation Numéro 128 en date du 12/02/2026.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le 06 avril 2026
Ouverture des engagements	Le 06 avril 2026
Clôture des engagements	Le 11 mai 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Le samedi 16 mai à partir de 8h30 le vendredi 22 mai à partir de 8h30
Distribution du Roadbook (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : restaurant des Sports, 4 place de l'église, 88340 LE VAL D'AJOL Dates et heures: le samedi 16 mai de 8h30 à 16h00 Le vendredi 22 mai de 8h30 à 12h00
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Le samedi 16 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le vendredi 22 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	A la distribution du Roadbook : Le samedi 16 mai de 8h30 à 16h00 le vendredi 22 mai de 8h30 à 12h00
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : Place de l'église 88340 LE VAL D'AJOL Date et heure : Le vendredi 22 mai de 15h00 à 19h30
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : Place du Sô 88340 LE VAL D'AJOL Date et heure : Le vendredi 22 mai à partir de 15h05.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : Salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL Date et heure : le vendredi 22 mai à 19h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY et le cas échéant salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL Le vendredi 22 mai à partir de 20h00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY et le cas échéant salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL Le vendredi 22 mai à partir de 20h00
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis contre émargement lors des vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Le samedi 23 mai à 8h00, place du Sô 88340 LE VAL D'AJOL (1 ^{er} VHC)
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY et le cas échéant salle des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL Le samedi 23 mai
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Le samedi 23 mai à 17h17, place du Sô 88340 LE VAL D'AJOL (1 ^{er} VHC)
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage PETITJEAN, 5 les Rabeaux 88340 LE VAL D'AJOL
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY le cas échéant place des épinettes, 4 place de l'hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Sur le podium, place du Sô 88340 LE VAL D'AJOL Le samedi 23 mai au plus tard à l'issue de l'affichage des résultats définitifs

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. COTTET Patrice Licence n°0302/8012
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. HORALA Gilbert Licence n°0306/12674 M. CONDAMIN Claude Licence n°0314/122813
Directeur de Course	M. MADER Franck Licence n°0323/187564
Directeurs de Course Adjoint	M. CLAUDE David Licence n°0308/221403
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES PC	Mme DUPAYS Véronique Licence n°0323/30612
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. DEVAUX Olivier Licence n°0314/1751
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. OUDIN Jean-Christophe Licence n°0314/236865
Commissaire Technique responsable	M. CUNY Hervé Licence n°0305/33001
Commissaires Techniques adjoints	M. DERCHE Denis Licence n°0314/33547 M. LORRAIN Michel Licence n°0302/105082 M. BACHOFFNER Marc Licence n°0323/232414 M. GERARD Jean-François Licence n°0408/136207
Médecin chef	M. WIEDENKELLER Michel Licence n°0323/146262
Chargés des relations avec les concurrents	M. LAURENT Gérald Licence n°0314/2310 M. DUMAS Frédéric Licence n°0308/188349
Chargé des relations avec la presse	M. PIERRAT Emmanuel Licence n°0314/315699
Chronométrateurs	Mme FAIVRE Sylvie Licence n°0421/11039 Mme FRANCHI Françoise Licence n°0305/214894 Mme JEDREK Sabine Licence n°0409/317059
Classement	M. et Mme GUIBLAIN
Speaker	M. GRILLOT Stéphane M. OHMER Didier

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Il n'y aura pas de convocation pour les vérifications administratives, ces dernières se déroulant en même temps que la remise du carnet d'itinéraire. Bien prévoir l'ensemble des documents nécessaires.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 24^{ème} rallye régional AJOLAIS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 11 mai 2026 à 23h59. Contact : M. NASAZZI François au 06-72-34-51-82 (de 18h00 à 20h30).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

Dans le cas où le nombre des engagés au 8^{ème} rallye régional AJOLAIS VHC (10 voitures maximum) ne serait pas atteint, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 160 voitures sur l'ensemble des deux épreuves.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 305€ dont 5€ seront reversés à la Ligue Grand Est du Sport Automobile pour le challenge des commissaires.
- Avec la publicité facultative des organisateurs et un membre d'équipage licencié à l'ASAC Vosgien année 2026: 290€ dont 5€ seront reversés à la Ligue Grand Est du Sport Automobile pour le challenge des commissaires.
- Avec la publicité facultative des organisateurs et les deux membres d'équipage licenciés à l'ASAC Vosgien année 2026 : 275€ dont 5€ seront reversés à la Ligue Grand Est du Sport Automobile pour le challenge des commissaires.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 605€ (x 2) dont 5€ seront reversés à la Ligue Grand Est du Sport Automobile pour le challenge des commissaires.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à établir à l'ordre de l'ASAC Vosgien). Les chèques ne seront encaissés qu'à partir du lundi 25 mai 2026.

Les forfaits devront obligatoirement être déclarés par ECRIT courriel : asavosgien@gmail.com ou au siège de l'ASAC Vosgien BP 90022 88340 LE VAL D'AJOL avant le samedi 09 mai 2026. Aucune pénalité ne sera retenue dans ces cas-là.

Au-delà et suivant les cas (libre arbitrage de l'organisateur), une compensation de 50% du montant pourra être retenue.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications techniques, l'intégralité du montant d'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans les zones prévues à cet effet. Pour chaque équipage, il ne sera admis qu'un seul véhicule d'assistance dans les parcs d'assistances. Pour y accéder, il devra être muni de son sticker « assistance ».

Un parc remorque étant prévu sur la commune de LE VAL D'AJOL, les remorques ainsi que d'autre véhicule plateau, seront interdits dans les parcs d'assistances. Le non-respect de cette interdiction sera sanctionné d'une pénalité en temps appliquées par le collège des commissaires sportifs.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistances ne pourra pas dépasser les 20 km/h sous peine de pénalité appliquée par le collège des commissaires sportifs.

Aucune implantation, réservation ne seront tolérées avant le vendredi 22 mai 2026 13h00 dans les parcs d'assistances, l'organisateur se réserve le droit de démonter des zones réservées.
Une pénalité de 200€ sera appliquée, par le collège des commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant des pénalités sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de 24^{ème} rallye régional AJOLAIS représente un parcours de 77,76 km.

Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte trois épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,90 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES n°1, n°2 et n°3 « la finale passera t'elle par-là ? » : 3*13,30 = 39,90 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Le samedi 16 mai 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le vendredi 22 mai 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

COUPES :

- Au SCRATCH pour les 3 premiers
- A la CLASSE(s)
 - 1^{er}
 - 2^{ème}
 - 3^{ème}
 - 4^{ème} si plus de 8 partants
 - 5^{ème} si plus de 10 partants

CHALLENGE Thierry FLIN :

Par tirage au sort parmi les commissaires / bénévoles, non licencié à l'ASAC Vosgien, ayant officiés lors du 24^{ème} rallye régional AJOLAIS un panier garni.

Par tirage au sort parmi les officiels / commissaires / bénévoles ASAC Vosgien ayant officiés lors du 24^{ème} rallye régional AJOLAIS un panier garni.

La remise des prix se déroulera le : samedi 23 mai 2026, au plus tard à l'issue de l'affichage des résultats définitifs Lieu : sur le podium, place du Sô, 88340 LE VAL D'AJOL.